

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton d'Aubergenville
Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

Délibération n° 2024-09-03

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations
Du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
12 septembre 2024

Nombre en exercice : **15**Nombre de présents : **9**Nombre d'excusés : **3**Nombres non excusés : **3**Nombre de votants : **11**

Objet :

**Modification délibération
N° 2024.05.05 - Cession
d'un terrain communal à
bâtir Parcelle AB 55 -
Résidence du Vert Buisson**

L'an deux mil vingt-quatre le 24 septembre à 20h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Françoise **CHANCEL**, Maire.

Présents : Catherine **Denoyelle**, Danielle **Descombes**, Jacques **Fournier**, Hélène **Jean-Baptiste**, Corinne **Manchon**, Fadela **Pinon**, Sylvie **Sohier**, Françoise **Soulaire**,

Absent(e)s excusé(e)s : Jean-Pierre **Boucher** (pouvoir à Mme Catherine **Denoyelle**), Marjolaine **Haffner**, Arnauld **Voisin** (pouvoir à Mme Hélène **Jean-Baptiste**),

Absent(e)s non excusé(e)s : Thierry **Bioret**, Sébastien **Leconte**, Alain **Moll**,

Secrétaire de séance : Corinne **Manchon**

Madame le Maire rappelle que la commune du Tremblay-sur-Mauldre est propriétaire de la parcelle AB 55, d'une surface de 445 m², sise 15 bis, Résidence Le Vert Buisson, faisant partie du domaine privé communal.

Ce terrain a été racheté par la commune par délibération n°2024-02-07. L'agence initiale a présenté un acheteur potentiel.

Madame le Maire informe les Conseillers municipaux qu'elle a reçu une proposition d'achat pour cette parcelle et indique que cette cession a un intérêt financier pour la commune, le montant étant de 158 000€ net vendeur.

L'Agence immobilière des 3 VALLEES, 21 Route du Pontel 78790 Jouars-Pontchartrain a fait parvenir une offre d'achat, s'engage pour son client à prendre en charge tous les frais annexes, y compris les frais d'actes notariés.

Madame le Maire précise bien entendu que les acquéreurs sont parfaitement informés de la problématique liée à la servitude canalisation traversant la parcelle et que le constructeur des acquéreurs a adapté le projet de la construction en tenant compte de cette canalisation traversant le terrain.

Vu les articles L2121-29 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération N°2020.07.2 (déclassement d'une partie de cette parcelle du domaine public pour une contenance de 445m²).

Vu le plan de division établi par Sogefra Géomètres Experts à Serris (77).

Vu la proposition de l'agence des 3 Vallées en date du 03 avril 2024, ci-annexée.

Vu la délibération n°2024-05-05 en date du 22 mai 2024, par laquelle le conseil municipal a décidé de céder la parcelle cadastrée AB 55 située Résidence du Vert Buisson.

Considérant qu'une erreur matérielle est intervenue lors de la rédaction de cette délibération incorrecte mentionnant à tort le nom de Mr et Mme Larabi.

Considérant que cette mention erronée pourrait entraîner une confusion.

Le maire demande l'avis du Conseil municipal quant à cette éventuelle cession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Abroge la délibération n°2024.05.05 en date du 22 mai 2024 relative à la cession de la parcelle cadastrée AB 55 située Résidence du Vert Buisson, en raison de l'erreur matérielle mentionnée.

Approuve l'opération telle que présentée supra,

Autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier chez Maître Chenailier 26, rue Raymond – Berrurier, CS 40576 - 78322 Le Mesnil Saint Denis, notamment l'acte de cession de la parcelle AB 55, de 445m², sise 15 bis Résidence du Vert Buisson.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification.

Extrait certifié conforme,
Fait au Tremblay-sur-Mauldre
Le 25 septembre 2024

Publiée par affichage en Mairie 30 septembre 2024
Reçue à la Préfecture le 30 septembre 2024

Le Maire,
Françoise Chancel

